

---

**De:** VIENNET Hervé - DIRCE/SREX Lyon/DV net@developpement-durable.gouv.fr>  
**Envoyé:** Re: Arrêt PLU - SAINT MARCEL LES VALENCE - Personnes Publiques Associées  
**À:** - Groupe 1  
**Objet:**

Bonjour,

Conformément à la réunion en mairie en date du 22 mars, et suite à la lecture du projet de PLU transmis, la DIRCE / District de Valence ( service gestionnaire des Routes Nationales ) rappelle simplement que d'éventuelles dérogations à la loi Barnier n'entraîneraient aucune compensation des diverses nuisances routières de la part de la DIRCE.  
Bien cordialement.

Hervé VIENNET  
DIRCE / District de Valence  
Gestion au quotidien des Routes Nationales

Le 27/07/2022 10:06, > dgs a écrit :

> Mesdames et Messieurs,

>

> J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du  
> 04/07/2022, le Conseil Municipal, a arrêté le projet de révision du  
> P.L.U de la Commune de Saint Marcel lès Valence (26320).

>

> Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, je vous  
> transmets un dossier du projet de PLU arrêté afin que vous me fassiez  
> part de votre avis. Le dossier est téléchargeable en cliquant sur le  
> lien suivant :

>

> <https://drive.google.com/drive/folders/1DXNTSxpIMhbrny1diVIKTWITOCbdxr>  
> Cj?usp=sharing

>

>

> Je vous rappelle que cet avis devra m'être transmis dans les 3 mois  
> suivant la réception du dossier, passé ce délai, il sera considéré  
> comme favorable.

>

> Vous voudrez bien en transmettre une copie à la direction  
> Départementale des Territoires - Service Aménagement du territoire et  
> Risques - Pôle Aménagement - ddt-pa-satr@drome.gouv.fr

>

> Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes  
> salutations distinguées,

>

> Cordialement

>

> PS : un courrier postal avec Accusé Réception a été envoyé au siège de  
> votre organisme.

>

> Directeur général des services  
>  
> 04 75 58 70 03  
>  
> BP 4 - 26320 Saint-Marcel-lès-Valence  
>  
> Ville de Saint-Marcel-lès-Valence  
>  
> \_« le présent courriel ainsi que ses pièces jointes peuvent contenir  
> des données personnelles. Les fichiers et traitement dont ils font  
> l'objet sont effectués dans le respect de la loi relative à  
> l'informatique , aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978 ainsi  
> qu'au règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)  
> n°2016/679 du 27 avril 2016, mis en application le 25/05/2018. Si vous  
> souhaitez plus recevoir de courriels de notre part, vous pouvez nous  
> en faire directement la demande. »\_ \_\_